

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 23 février à 18h09, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Anne Catherine BOBILLIER, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, Patrice DUMORTIER, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Jacques ALEXANDRE Chantal BEQUILLARD, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Vincent FREARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Thierry MARCJAN, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Annick PRENAT, et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Jacques ALEXANDRE à Martine BENJAMAA, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Catherine CREPIN à Anissa BRIKH, Thierry MARCJAN à Dominique TRÉLA, Gilles PERRIN à Thomas BIETRY et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 8 février 2023	Le 9 février 2023	En exercice	50
		Présents	33
		Votants	40

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Florence PFHURTER est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-01-15 Budget annexe – Service Assainissement Collectif – Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2023

Rapporteur : Christian RAYOT

Notre collectivité a fait le choix responsable de maîtriser progressivement mais de manière intégrale sa compétence assainissement. Depuis mi-2016, sa compétence est gérée intégralement en régie.

Les éléments marquants de 2022

L'année 2022 a été marquée par le démarrage, la poursuite ou la réalisation d'importants travaux ou études :

- travaux sur les stations d'épuration : création d'un bassin d'orage de 1100 m³ et réhabilitation lourde (files eau et boues) de la STEP à boues activées de Beaucourt, création de la STEP (rhizosphère) de Froidefontaine, Brebotte et Grosne, renouvellement d'un agitateur, d'une vis de relevage et du portail à la STEP de Grandvillars.
- travaux sur les réseaux : création des réseaux d'assainissement collectifs sur la commune de Froidefontaine (tranche 1 correspondant à 85 % du village), réhabilitation d'une partie des réseaux d'assainissement au centre-ville de Delle.
- travaux sur les équipements associés : renouvellement de 4 pompes pour les PR de Joncherey et de l'armoire électrique du PR du Siava à Grandvillars.
- d'études de maîtrise d'œuvre : études sur la mise en séparatif de la commune de Faverois, préparation des travaux (tranche 2) de la mise en séparatif de la commune de Florimont.

La crise internationale accompagnée de ses incertitudes, couplée à une crise énergétique inédite (*doublement du prix de l'électricité en 2022 pour le service*), des ruptures d'approvisionnement pour certains produits et une inflation importante (*6 % en moyenne France mais jusqu'à plus de 100 % pour certains produits*), ont commencé à fortement impacter l'exploitation du service, ses finances et ses projets. Le service a cependant réussi à limiter ces impacts et maintenir la poursuite de l'activité en assurant une continuité de service aux usagers.

Etat et structure de la dette

Le capital restant à rembourser au 1^{er} janvier 2023 est de **6 889 817 euros**, contre 7 163 075 euros en 2022 (*soit en diminution d'environ 273 000 euros*).

Ce capital est composé de 25 emprunts contractés ou repris depuis 2005 (aux communes ou au SIAVA) réparti de la manière suivante : 3 121 586 euros à taux fixe (18 emprunts), 3 631 758 euros à taux révisable (6 emprunts) et 136 473 euros en taux variable (1 emprunt).

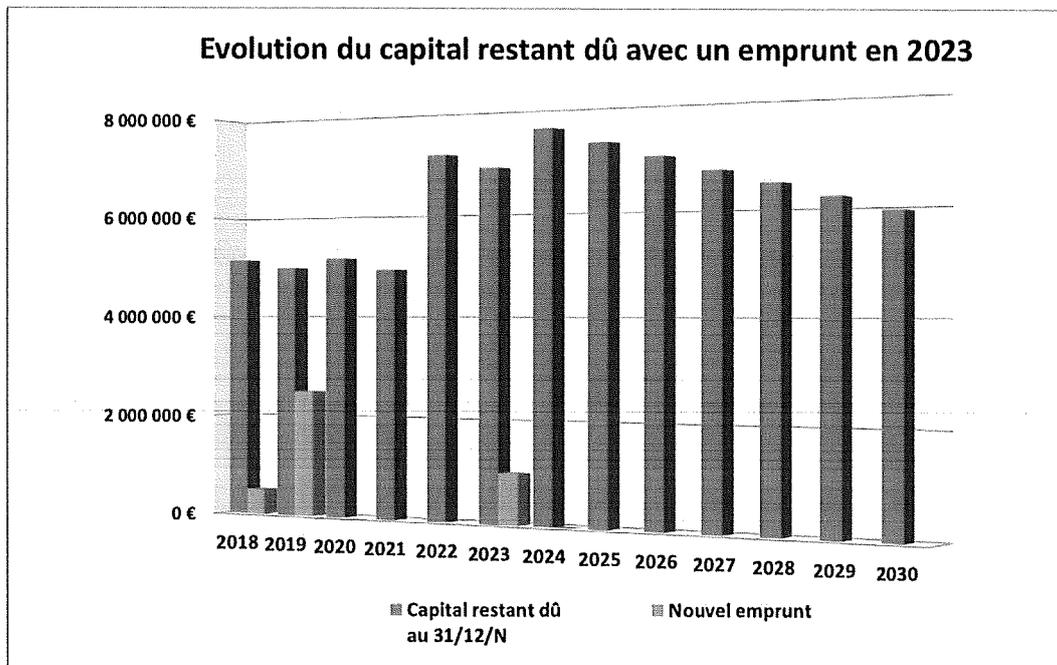
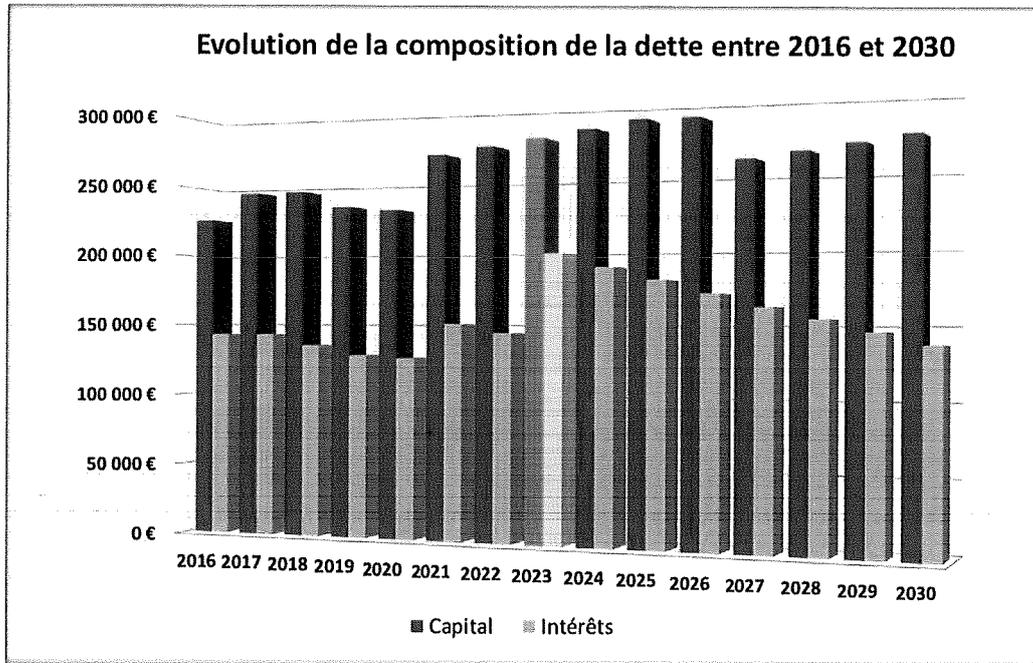
Le dernier emprunt, contracté en 2019 pour **2 500 000 €**, auprès de la caisse des dépôts et consignations à taux révisable sur 40 ans, a permis de financer les travaux conséquents de réhabilitation de la STEP de Beaucourt et la création de la station mutualisée de Froidefontaine, Brebotte et Grosne et des réseaux sur la commune de Froidefontaine. La 1^{ère} échéance était fixée au 1^{er} novembre 2021. Son taux a été révisé fin 2022 (*impact de 35 000 € sur les intérêts*).

Aucun emprunt n'a été réalisé en 2020, 2021 et 2022.

Le montant de l'**annuité** d'emprunts sera de **477 602 euros pour 2023** soit des **remboursements** représentant en **capital 278 120 €** et en **intérêts 199 482 €**. **L'annuité est en augmentation d'environ 59 000 €, due à l'envolée des intérêts.**

Sans nouvel emprunt et sans nouvelle modification des taux d'intérêts, le montant de l'annuité diminuera à partir de 2027 puisque 3 emprunts seront arrivés à terme en 2026.

Il est envisagé en 2023 de faire appel à un nouvel emprunt de 1 million d'euros afin de financer les projets à réaliser.



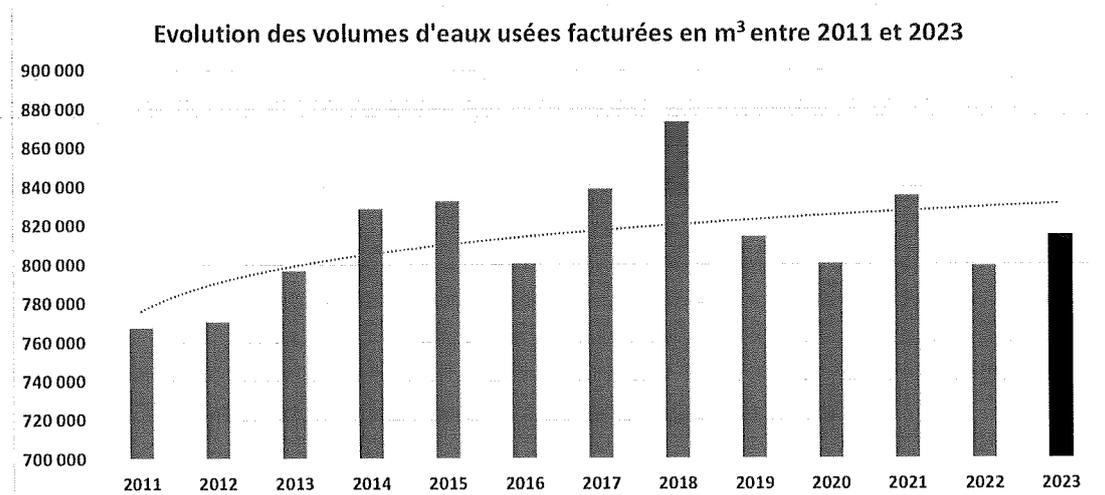
Evolution des recettes : la redevance assainissement

Globalement, la consommation d'eau potable est en relative stabilité sur les 5 dernières années. La redevance assainissement suit globalement cette tendance avec toutefois **une sous-consommation constatée en 2022, sûrement lié à la sécheresse et à une volonté d'économie des usagers dans un contexte inflationniste**. Ainsi en volume, la redevance assainissement a représenté 800 000 m³ en 2022, soit une baisse de 36 000 m³ en 1 an (- 4,3 %) revenant au niveau de 2020.

La **tendance devrait rester potentiellement en légère augmentation du fait des travaux de mise en séparatif** sur Courtelevant et Florimont ainsi que sur Froidefontaine avec un effet retard de 2 à 3 ans (*délai entre les travaux publics et les raccordements usagers*).

☞ **Par prudence, nous envisagerons donc des volumes d'eau usée facturés pour 2023 aux abonnés de l'ordre de 815 000 m³.**

Le prix de la redevance assainissement est fixé à **1,84 euros / m³**. Ce prix est unique sur l'ensemble de la collectivité.



Il faut ajouter au prix de l'eau usée **16 centimes d'euros par m³** correspondant à la redevance modernisation des réseaux de collecte qui est prélevée par le service et reversée intégralement à l'Agence de l'eau.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée applicable est à **10 %**.

Dans ces conditions, la redevance représenterait alors une recette pour la collectivité de l'ordre de 1 500 000 euros.

Tableau comparatif du coût de l'assainissement

Coût annuel par abonné basé sur une consommation de 120 m³ par an (ratio national)

Collectivités (données Sispea ou collectivités)	Prix du mètre-cube en € TTC sur la base de 120 m ³	Coût annuel en € TTC sur la base de 120 m ³
CCST (tarif 2023)	2,189 €	262,68 €
Moyenne nationale (strate 10 000 – 50 000 hab.) (taux 2019)	2,23 €	267,60 €
Moyenne au niveau national (tarif 2019)	2,11 €	253,20 €
PMA (historique Montbéliard) (tarif 2022)	1,85 €	221,35 €
Grand Belfort (tarif 2023)	2,48 € (part fixe de 40 € et 2,15 €/m ³) (augmentation de 15 %)	298 €
CCVS (tarif 2023)	3,10 € (part fixe de 66 € et 2,55 €/m ³) (augmentation de 0,6 %)	369,60 €
Héricourt (tarif 2022)	1,79 €	202,79 €

Les investissements réalisés en 2022

Les investissements 2022 ont été marqués par :

- des travaux pour un montant de 2 870 000 € correspondant :
 - o à la poursuite de la création de la station d'épuration commune aux villages de Froidefontaine, Brebotte et Grosne ainsi qu'au réseau séparatif (85 %) sur Froidefontaine (1 814 000 € HT),
 - o à la poursuite du génie civil du bassin d'orage en tête de la STEP de Beaucourt et de la réhabilitation lourde des files eau (prétraitement et bassin d'aération) et boues (bâtiment d'exploitation et de supervision, pressage et transfert) (861 000 € HT),
 - o à la réhabilitation d'une partie des réseaux d'assainissement au centre-ville de Delle (84 000 € HT),
 - o aux remplacements notamment d'un aérateur à la STEP de Grandvillars, de 4 pompes de relevage sur Joncherey, de l'armoire électrique du PR du Siava à Grandvillars et à la mise en fabrication de la vis de relevage de tête pour la STEP de Grandvillars (63 000 € HT).
- des études de maîtrise d'œuvre pour :
 - o la création des réseaux (tranches 2 et 3) sur les communes de Froidefontaine, Brebotte et Grosne (3 000 € HT),
 - o les maîtrises d'œuvre pour la mise en séparatif de la dernière tranche de Florimont (3 000 € HT) et de Faverois (2 000 € HT).

Rappel des investissements depuis la prise de compétence

Investissements annuels réalisés en € HT	2011	2012	2013	2014	2015	2016
	280 000	492 000	512 000	1 438 000	1 396 000	2 710 000
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	1 484 000	1 246 000	463 000	802 000	1 685 000	2 875 000

Soit un total investi de 15 383 000 € entre 2011 à 2022 (soit en moyenne 1 282 000 € par an).

Une image du compte administratif 2022

Les premières projections laissent apparaître pour l'année 2022 :

- A la section de fonctionnement, un résultat d'exercice **légèrement déficitaire** à hauteur de 18 000 € soit un **résultat cumulé excédentaire** de 967 000 € (- 1,8 %).
- A la section d'investissement, le résultat de l'exercice est **déficitaire** à hauteur de 1 900 000 € et le **résultat cumulé** est excédentaire de 254 000 € (- 88 %).
- Des **restes à réaliser excédentaires** à hauteur de 326 000 € (Cf détails ci-après).

☞ soit un excédent global fin 2022 excédentaire à hauteur de 1 547 000 € en y intégrant les restes à réaliser.

	Résultats 2022	Résultats 2021 reportés	Tous exercices confondus	Restes à réaliser à inscrire en 2023	
Fonctionnement	-17 516 €	984 725 €	967 209 €	En dépenses	1 331 626 €
Investissement	-1 889 440 €	2 143 517 €	254 076 €	En recettes	1 718 152 €
Soit un total cumulé tous exercices y compris RAR				1 547 000 €	

Les grandes lignes du budget primitif 2023**En Fonctionnement****☞ Les dépenses : 3 225 300 €**

dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 1 533 000 € dont :

- Frais du personnel affecté par la CCST 500 000 €
- Marché de travaux, entretien, réparation 250 000 €
- Energie et carburant 330 000 €
- Produits de traitements 130 000 €
- Contrat de valorisation des boues 80 000 €
- Honoraires 15 000 €
- Analyses et études 30 000 €
- Charges de gestion 199 000 €

Impôts et taxes dont :

- Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau) 150 000 €

Charges financières (intérêts d'emprunts)	200 000 €
Dotation aux amortissements	792 000 €
Dépenses imprévues	29 900 €
Admissions non valeurs	10 000 €
Charges exceptionnelles	50 000 €
Provisions pour risques	10 000 €
Virement section investissement	450 000 €

↳ **Les recettes : 3 225 300 €**

dont notamment :

Redevance assainissement	1 500 000 €
Travaux facturés aux abonnés	50 000 €
Redevance modernisation des réseaux de collecte	130 000 €
Participation assainissement collectif	50 000 €
Prime épuration (Agence de l'Eau)	40 000 €
Participation communes extérieures (SEBA)	80 000 €
Amortissement subventions	276 000 €
Excédent cumulé reporté	967 000 €

☞ Le budget serait à l'équilibre en fin d'année 2023.

En Investissement

↳ **Les dépenses : 5 344 000 € (y compris RAR)**

Les hypothèses et projections faites ci-dessus nécessitent notamment l'inscription obligatoire de :

- 279 000 € pour le remboursement d'emprunts en capital,
- 262 000 € pour l'amortissement des subventions,
- 1 331 600 € correspondant aux restes à réaliser,
- 50 000 € pour les immobilisations en cours.

Les restes à réaliser concernent principalement :

- la fin de la maîtrise d'œuvre, des études et des travaux pour la création de la STEP et réseaux de Froidefontaine soit 356 000 €,
- la fin de la maîtrise d'œuvre et des travaux de création du bassin d'orage et de la réhabilitation de la STEP de Beaucourt soit 897 000 €,
- la fin des travaux de la vis de relevage sur la STEP de Grandvillars pour 43 000 €,
- le solde des travaux et de la maîtrise d'œuvre de mise en séparatif de Courtelevant soit 3 750 €,



- la poursuite de maîtrises d'œuvre et études pour les mises en séparatif de Florimont tranche 2 et Faverois soit 20 500 €.

Les nouveaux investissements à engager sur 2023 représentent 3 395 600 € et notamment :

- l'intégration de travaux complémentaires et indemnités inflations sur la STEP et les réseaux de Froidefontaine et la STEP de Beaucourt pour 515 000 €,
- la mise en séparatif sur Florimont tranche 2 pour 500 000 €,
- la réhabilitation des réseaux sur Faverois et une mise en séparatif pour 1 000 000 €,
- la réalisation des réseaux d'assainissement sur Brebotte (transfert et partie intra.) pour 1 250 000 €,
- des petits travaux sur les équipements et matériels pour 130 600 €.

↳ Les recettes : 5 344 000 € (y compris RAR)

De même que pour les dépenses d'investissement, certaines recettes sont envisagées :

- 792 000 € de provision aux amortissements,
- 450 000 € de virement depuis la section de fonctionnement,
- 1 718 000 € pour les restes à réaliser,
- 30 000 € pour les immobilisations en cours et opérations patrimoniales,
- 254 000 € d'excédent cumulé reporté,
- 1 000 000 € d'emprunts.

Des aides de l'Agence de l'eau sont attendues notamment pour :

- mise en séparatif de la seconde tranche de travaux sur Florimont pour 200 000 €,
- la réhabilitation et la mise en séparatif sur Faverois pour 400 000 €,
- les travaux sur la STEP de Beaucourt pour 553 000 € (RAR),
- la création d'une station d'épuration et la création de réseaux pour Froidefontaine et Brebotte pour 1 074 000 € (dont 574 000 € de RAR).

Des aides DETR et ou DSIL sont aussi prévues à hauteur de 540 000 € (RAR) sur les diverses opérations ci-dessus.

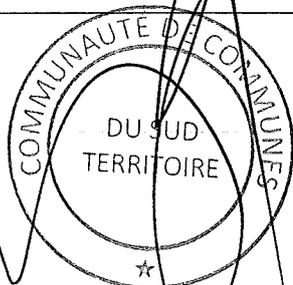
☛ **Le budget d'investissement est équilibré pour 2023.**

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 du Budget annexe service assainissement collectif.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,
**Le Président
Christian RAYOT**



Et publication ou notification le

LE MARDI 28 FEV. 2023

Le Président,

**Le Président
Christian RAYOT**

